

Objet : Tri des déchets dans les écoles primaires francophones de la région de Bruxelles-Capitale – Convention entre la Communauté française, la Région de Bruxelles-Capitale et l'Agence Bruxelles-Propreté

Réseaux : Tous

Niveaux et services : Fond/CPMS ?

Période : Année scolaire 2006-2007

- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux membres des services d'Inspection ;
- Aux Organes de représentation et de coordination,
- Aux pouvoirs organisateurs des établissements fondamental subventionnés, ordinaires et spécialisés ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental organisés ou subventionnés par la Communauté française, ordinaires et spécialisés ;

Pour information :

- Aux centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux services de promotion de la Santé à l'école ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux associations de parents

Autorités : - Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale
- Secrétaire d'Etat à la Propreté publique du Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale

Signataires : - Marie ARENA
- Emir KIR

Gestionnaires : - Cabinet de la Ministre-Présidente de la Communauté française
- Cabinet du Secrétaire d'Etat à la Propreté publique du Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale
- Bruxelles-Propreté

Personne(s) ressource(s) : Barbara Wauters de l'Agence Bruxelles-Propreté (Tél. : 02/778.09.54)

Renvoi(s) :

Nombre de pages : 2

Téléphone pour duplicata :

Mots-clés : tri des déchets

Personne de contact :
Barbara Wauters
Bruxelles-Propreté - Communication
Tel : 02/778.09.54

Bruxelles, le 17/10/2006

Madame, Monsieur,

Objet : Tri des déchets.

Le tri et le recyclage des déchets occupent une place de choix parmi les comportements citoyens que nous souhaitons promouvoir.

Nous tenons d'abord à remercier toutes les écoles qui y travaillent déjà activement, parfois depuis des années.

Mais si les efforts consentis sont importants, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de renforcer les actions de sensibilisation au tri.

Dans cette perspective, nous avons signé récemment une Convention de collaboration afin d'offrir des outils d'aide au tri à l'attention des écoles primaires francophones de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'Agence Bruxelles-Propreté, avec l'appui de la Communauté française, de la Région Bruxelloise et de l'asbl Fost+, a été chargée de la réalisation de ce projet selon deux volets distincts :

- Le premier volet consiste à proposer aux écoles des outils pratiques, auxquels, suivant leurs besoins spécifiques, elles peuvent faire appel :

Dossier d'information : à l'attention du personnel de l'école, qu'il soit enseignant ou responsable de la gestion des déchets.
Il est composé d'un Mémo tri, Guide du tri, Affiches tri, Brochure recyclage, ...

Animations dans les classes : ciblées particulièrement sur les 5^e et 6^e années primaires.
Animations d'une durée d'une heure et demie, avec présentation audiovisuelle (vidéo, DVD, CD-Rom), documentation et jeu du tri.

Visites « Analyse et Conseils » : vous pouvez solliciter la visite d'un représentant de Bruxelles-Propreté pour vous aider à trouver des solutions concernant la gestion des déchets.

Pour faire appel à l'un ou l'autre de ces outils, il vous suffit de prendre contact avec Bruxelles-Propreté au numéro suivant : 02/778.09.54 ou de consulter le site internet : www.bruxelles-proprete.be.

- Le second volet s'adressera ultérieurement à 20 écoles dont la qualité du tri peut être significativement améliorée. Tout au long de l'année prochaine, Bruxelles-Propreté leur proposera de participer activement au travers d'une classe-relais, à un processus d'amélioration de la qualité de leur tri.

Vous trouverez des exemples de la documentation disponible ainsi que le formulaire concernant les animations sur le site : www.enseignement.be.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Marie ARENA
La Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française
en charge de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale

Emir KIR
Le Secrétaire d'Etat à la Propreté publique du Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale